



Direction de l'Enfance
et Accueil Famille

Tél : 04.94.17.66.89

Email : enfance.education@ville-frejus.fr

Aménagement de temps d'accueil

Comme stipulé dans le Règlement Intérieur (Accueil et Activités Périscolaires, Accueil de Loisirs sans Hébergement, Restauration Scolaire) applicable au 1er Septembre 2023, cet aménagement est à usage exclusif pour les fratries accordé dans certains établissements en raison de l'éloignement entre écoles maternelle et élémentaire.

N° de famille :

Je soussigné(e) M. / Mme :

souhaiterais bénéficier de l'aménagement de temps d'accueil pour mon
ou mes enfant(s) :

Scolarisé(s) à l'école maternelle (liste déroulante) :

Date :

Signature :